

Le recensement des enfants de cinq à seize ans donne comme total de ces enfants 217,204, chiffre qui, d'après tous les renseignements que j'ai pu me procurer, me paraît, comme les années précédentes, insuffisant, et me permet de donner comme chiffre approximatif, celui de 320,000. Le chiffre des enfants fréquentant les écoles dans leurs municipalités respectives (sans comprendre par conséquent une grande partie de ceux qui fréquentent les institutions d'éducation supérieure ni les enfants au-dessous de cinq ans, dont le nombre, d'après des rapports particuliers, est plus considérable que je ne l'avais cru), donne comme total de ces enfants 134,579 fréquentant les écoles.

Le nombre d'enfants de sept à quatorze ans (ce qui est l'âge fixé par la loi comme obligatoire pour la fréquentation des écoles communes) serait de 157,819, sur lesquels 102,964 fréquenteraient les écoles, ce qui donne une proportion presque égale aux deux tiers et de beaucoup plus considérable que celle des années précédentes.

Le tableau B de l'appendice, qui contient l'état des contributions obligées ou volontaires imposées pour l'année, montre, comme je l'ai dit plus haut, une augmentation très remarquable que nous allons maintenant examiner dans ces détails. Il est bon en même temps d'observer que ce tableau ne contient point les sommes payées pour honoraires ou pensions aux institutions d'éducation supérieure. Les cotisations imposées en sus de la somme obligée et les cotisations spéciales à l'exclusion de celles qui ont lieu pour la construction ou la réparation des maisons d'école s'élevaient à \$88,372, ce qui donne, sur la somme de l'année précédente, une augmentation de \$9581. Le montant prélevé pour la construction et la réparation des maisons d'école, qui s'élevait à \$209,28 en 1857, s'élevait en 1858 à \$216,16. Les rétributions mensuelles qui, en 1857, ne se montaient qu'à \$208,500, se sont élevées à \$231,192. L'état suivant de l'élevation de ce genre de contribution dans les trois dernières années montrera toute l'imprudence qu'il y aurait à donner suite aux propositions qui ont été faites à diverses reprises dans la législature pour l'abolition de cette espèce de taxe :—

1856.	1857.	1858.
\$173,384	\$208,500	\$231,192

Ce serait enlever du coup à l'instruction publique une proportion très notable de son budget et cela sans aucune nécessité, puisque le département n'insiste point sur le prélèvement de la rétribution mensuelle dans les localités où l'on a de bonnes raisons à faire valoir pour en être dispensé, pourvu que l'on y prélève en sus de la cotisation obligée une somme égale au revenu que donnerait la taxe des enfants. L'argument que l'on fait valoir en faveur du système des écoles gratuites ne s'applique donc point à notre législation, puisque d'un côté les enfants des indigents sont admis gratuitement et que de l'autre côté les enfants de ceux qui en ont les moyens ont à payer la capitation, soit qu'ils fréquentent ou non les écoles. Dans la plupart de nos paroisses cette obligation a eu l'effet de rendre les parents beaucoup plus exacts à envoyer leurs enfants à l'école. Sans vouloir discuter la question de l'avantage des écoles entièrement gratuites (free schools), il n'est point inutile de mentionner ici que le congrès de la bienfaisance publique, qui s'est tenu dernièrement en Europe, s'est prononcé contre ce système, qui excellent comme exception, semble perdre aujourd'hui de son prestige comme règle absolue.

J'ai joint à ce rapport, comme les années précédentes, des tableaux de toutes les institutions d'éducation supérieure. Je m'abstiendrai d'entrer dans les détails statistiques que j'ai exposés très au long dans mes deux rapports précédents afin de donner une idée aussi complète que possible de l'organisation de ces institutions, de leur enseignement et de leurs progrès. Il sera facile, en comparant les observations des années précédentes avec les tableaux statistiques de cette année, de se former une idée correcte des changements d'ailleurs peu considérables qui se sont opérés.

La somme de £17,000 a été distribuée entre ces institutions, comme on peut le voir par les deux rapports spéciaux sur ce sujet qui font partie de l'appendice.

Les institutions, qui ne m'avaient point transmis les rapports exigés par la loi dans le cours du mois de juillet, ont été laissées de côté dans la première distribution et la plupart d'entre elles ont eu à subir, par suite de leur retard, une diminution notable dans le chiffre de leur subvention. La condition de se servir exclusivement de sièges à dossier pour les classes et les salles d'étude a été imposée à tous les collèges et à toutes les académies subventionnées, et j'ai raison de croire que l'on s'y conformera.

Il m'a été impossible d'accorder des subventions à de nouvelles institutions qui ont surgi dans des comtés où il en existait déjà plusieurs; et, afin de pouvoir recommander des subventions en faveur de celles qui se sont élevées dans les localités qui n'en avaient

point encore, et de donner quelque aide aux nombreuses écoles primaires supérieures, dont le rôle devra être si important dans nos campagnes, j'ai dû encore cette année recommander une diminution de deux et demi pour cent sur les subventions de toutes les institutions qui reçoivent au-delà de cent piastres.

J'ai donc encore à exprimer le regret que j'éprouve de n'avoir pas à distribuer aux collèges et aux académies une somme plus considérable, et s'il est possible, je regrette encore davantage de ne pouvoir augmenter la subvention des écoles primaires.

Heureusement que l'impulsion donnée se sentait parfaitement et que les sacrifices que tout les contribuables supportent dans une certaine mesure à l'insuffisance de de mes ressources. Je ne doute point d'ailleurs que le gouvernement et la législature, des que l'état des finances publiques le permettra, ne mettent à ma disposition des moyens plus efficaces d'accomplir les diverses améliorations dont j'ai représenté la nécessité dans mes deux rapports précédents.

Les extraits des rapports de MM. les Inspecteurs, que l'on trouvera dans l'appendice exposent les mêmes difficultés et contiennent à peu près les mêmes suggestions que ceux des années précédentes. Les obstacles à vaincre sont toujours :—

1o. La conduite d'un grand nombre de commissaires qui l'on choisit plutôt à cause de leur disposition à ménager les deniers des contribuables qu'à raison de leur aptitude à remplir cette charge importante.

2o. Le trop grand nombre d'écoles et l'insuffisance des salaires accordés aux instituteurs.

3o. La trop grande facilité avec laquelle les bureaux d'examinateurs accordent des diplômes à des instituteurs et surtout à des institutrices peu capables.

4o. Le manque de cartes, tableaux, globes, livres et autres objets nécessaires et l'ameublement insuffisant d'un grand nombre de maisons d'école.

5o. L'absence d'uniformité dans le choix des livres d'école.

6o. La trop grande étendue du programme des matières que l'on entreprend d'enseigner dans beaucoup d'écoles élémentaires.

7o. L'apathie de beaucoup de commissaires qui ne visitent point les écoles.

8o. Le peu d'assiduité des enfants, surtout de ceux de 12 à 16 ans, à l'école.

Le progrès qui a été fait consiste dans la diminution de ces maux dans un grand nombre de municipalités, et quelque soit encore leur intensité dans beaucoup d'endroits, il y a encore lieu de se réjouir de ce que si l'on ne retire point partout, tout l'avantage possible des lois qui nous régissent, on en admet et on en apprécie la justice et la libéralité.

La nécessité de l'instruction, ses bienfaits au point de vue moral et matériel sont aujourd'hui profondément gravés dans tous les esprits et il ne reste guères d'autres obstacles à notre progrès intellectuel, que ceux que des nécessités d'un ordre tout à fait matériel ou que les malheurs des temps nous opposent encore.

Pai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Surintendant de l'éducation du Bas-Canada.

Huitième Conférence de l'Association des Instituteurs de la Circonscription de l'Ecole Normale Laval, tenue le 26 Aout 1859.

Furent présents :

Le R^{ev}. Messire J. Langevin, M. l'abbé Biron, M. l'inspecteur P. M. Barty, MM. F. E. Juneau, F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, S. Boivin, L. Roy, Chs. Langlois, G. Labonté, M. Langlois, James Donnelly, J. Deguise, Jos. Létourneau, C. Gagné, Jos. Prémont, R. Roy, Ls. Lefebvre, Chs. Mignault, B. Pelletier, F. A. Dion, Chs. Pageau, C. J. Lafrance, Jos. Lachance, Candide Dufréne, J. Bre. Dugal, D. Larue, C. Côté, A. Demers, C. W. Smith, Geo. Tremblay, F. X. Fortin, Ls. Tardif, M. Lefebvre, O. Legendre, et quelques élèves-maitres de l'Ecole Normale Laval.

Le procès-verbal de la dernière séance fut lu et adopté.